Extrait N° <u>17</u> / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt trois mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

\underline{NOTA} :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 mars 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire.

Présents: M. MONDON René M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle ROMAINSTAL Géraldine Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric.

<u>Absents</u>: M. **HOARAU** Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

<u>Procuration</u> Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire: Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& & &

AFFAIRE N° 17 Mise à la réforme de véhicules communaux

Il est propose au conseil municipal de mettre à la réforme les véhicules communaux cidessous :

Туре	Immatriculation	Mise en service	Kilométrage	Affectation
Citroen ZX	739 BBL	01/08/95	170 812 Km	Service Sport
Camionnette NISSAN	885 BBM	21/08/95	131 606 Km	Service technique

Ces véhicules seront à vendre en l'état ou en qualité d'épaves.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de mettre à la réforme les véhicules désignés ci-dessus.

- se prononce favorablement sur une vente en l'état ou en qualité d'épaves.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,